

Courrier

du médecin vaudois

— Revue de la Société vaudoise de médecine



Aptitude à conduire
Qu'en dit mon docteur?

11 8 mars 2007
8^e Journée SVM

11 20 Km de Lausanne
Courir pour
prévenir

perspectives réjouissantes

fischerwipacysen BASEL

Crédits de construc-
tion de logements
et hypothèques
CHW et CHF dès 1%
Tél. 021 613 06 70

Banque **WIR**
depuis 1934

www.banquewir.ch

Lausanne • Bâle • Berne • Lugano • Lucerne • St-Gall • Zurich

Aptitude à conduire

Soutenir le patient et protéger la société



L'automobile prend une place non seulement plus importante dans notre quotidien, mais aussi plus émotionnelle. La lecture des journaux le démontre: pas un jour sans un article relatif à des problèmes de conduite. Combien de fois ne lit-on pas que «le conducteur n'était plus en état de conduire» ou «suite à un malaise...»? Le nombre de conducteurs et de véhicules augmente, de même que le nombre de conducteurs avec mala-

dies ou état de santé précaire. Paradoxalement, en vue du maintien à domicile, plus nos patients sont amoindris, plus ils ont besoin d'un moyen de locomotion autonome, surtout hors des centres urbains.

Nous sommes confrontés à la fois à notre volonté de soutenir nos patients et à celle de protéger la société des conséquences de nos patients conducteurs. Dure évaluation continue.

Une angoisse nouvelle, plus personnelle, vient se greffer à celle-ci: le risque de se trouver «accusé» de n'avoir pas fait notre travail avec diligence. Et ce d'autant plus que la question de l'aptitude à la conduite n'a, jusqu'à maintenant, pas formellement fait partie de notre formation de base. Que dit la loi? Avec qui puis-je ou dois-je communiquer? Que communiquer? Qu'est-ce que je risque? Et mon patient? Où trouver l'information?

Le *CMV* avait déjà abordé ce sujet dans son édition de septembre 1993; l'évolution des choses fait penser qu'il est bon de le réactualiser et nous espérons apporter ici quelques éléments de réponse à ces questions.

Dr Henri-Kim de Heller

Sommaire

Dossier 3-9

Les questions autour du rôle et de la responsabilité des médecins dans les examens confirmant l'aptitude de leur patient à conduire sont nombreuses: quel soutien attendre du médecin-conseil du SAN, que se passe-t-il au plan juridique, peut-on être thérapeute et expert, que faire face à des syncopes au volant?



Quelques réponses dans ce Dossier.

SVM Express 10-11

Bilan de la neutralité des coûts

Portrait de membre 15

Etre médecin légiste, c'est exercer une médecine «humaniste et qui fait du bien». Pour mieux s'en convaincre, lire le portrait du professeur Thomas Krompecher.

Calendrier médical vaudois 16

Mon docteur ne veut plus que je conduise...

«Tout médecin peut signaler... les personnes qui ne sont pas capables de conduire un véhicule...» La Loi sur la circulation routière laisse le médecin libre de signaler son patient, au risque de le perdre s'il le fait, au risque d'être indirectement la cause d'un accident s'il ne le fait pas. Ce choix difficile mérite d'être discuté dans ses principes généraux, ce que fait le *CMV* de ce jour, dans son application au cas par cas avec l'avis de spécialistes que sont les collègues, le médecin-conseil du Service des automobiles, l'Unité de médecine du trafic. D'un examen minutieux naîtra une décision, prise somme toute dans l'intérêt du patient et donc acceptée par ce dernier!

Dr Daniel Laufer, médecin cantonal

Sommaire du Dossier

Le rôle du médecin-conseil du Service des automobiles et de la navigation et ce que les médecins peuvent en attendre **2-3**

Médecin traitant et expert pour certifier de l'aptitude à conduire: des rôles compatibles? **5**

La prévalence des syncopes et malaises au volant est souvent sous-estimée **7**

De la responsabilité du médecin qui signe une déclaration d'aptitude à conduire **9**

Médecin-conseil du SAN

Interface entre l'administration et les médecins

Dr Henri-Kim de Heller,
FMH médecine interne, médecin-conseil du SAN

Jusqu'en 2002, le rôle de médecin-conseil auprès du Service des automobiles et de la navigation (SAN) était assumé par l'adjoint du Médecin cantonal. Depuis bientôt cinq ans, le SAN dispose d'un médecin-conseil; sa tâche consiste à prendre des décisions au niveau de l'aptitude à la conduite, des conditions de maintien ou de restitution du permis selon le problème médical en cause, tant que dure le problème de santé, ainsi qu'à soutenir les médecins traitants.

Le mandat de médecin-conseil répond à la mission communautaire de la PMU qui m'a délégué, à temps partiel, à ce poste. Je suis chargé de son organisation, de son fonctionnement et de son développement. Il s'agit de créer un pôle entre l'autorité administrative et le monde médical. Deux chefs de clinique de la PMU complètent l'équipe et nous partageons les réflexions sur les situations difficiles, y incluant les aspects de formation des médecins. Nous sommes atteignables au SAN les mardis et vendredis pour les médecins uniquement, mais n'intervenons pas directement auprès de vos patients. Nos décisions doivent être objectives, équitables et libres de toute pression thérapeutique.

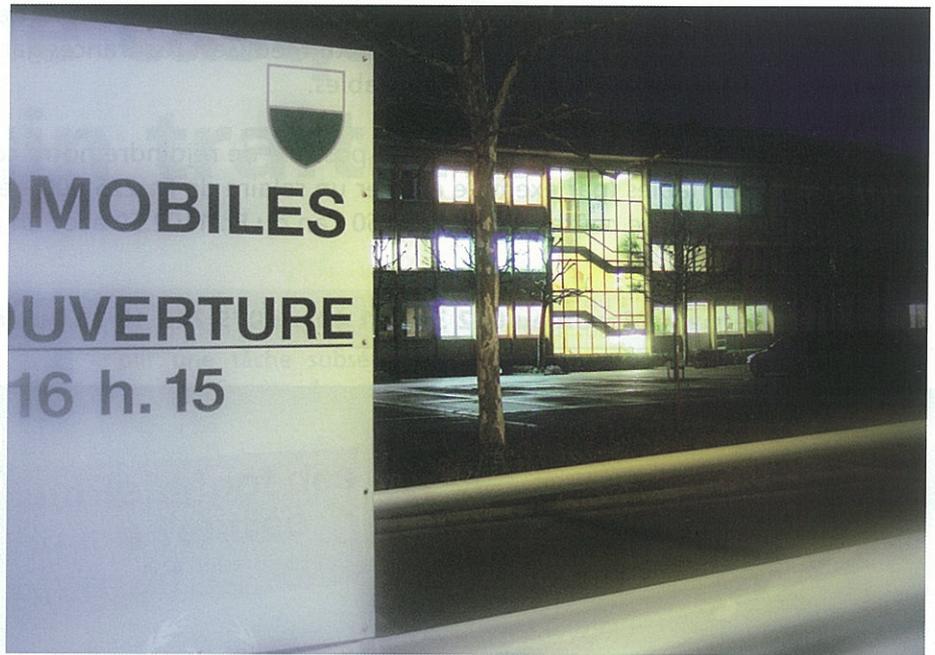
La décision finale appartient au SAN

L'autorité compétente pour la délivrance, la restitution ou le maintien, sous conditions, du permis de conduire est le SAN, sa mission étant de garantir la sécurité sur la voie publique. Les aspects médicaux (aptitude à la conduite) sont appréciés par les médecins traitants qui en réfèrent directement au SAN. Si nécessaire, le SAN bénéficie du médecin-conseil qui rendra un préavis neutre sur la base des éléments fournis par les médecins ou suite à des compléments d'informations. La responsabilité médicale de l'expertise est du ressort du Médecin cantonal.

“
Les médecins traitants remplissent un rôle important et efficace de sécurité.
”

Si le médecin traitant se trouve dans un conflit entre son rôle de thérapeute et d'expert, ou face à des situations difficiles, il peut s'adresser au médecin-conseil du SAN pour en débattre. Si nécessaire, une expertise peut alors être demandée par le SAN – et par lui seul – à l'Unité de médecine du trafic (UMTR). La décision finale quant au droit de conduire appartient au SAN qui juge sur l'ensemble du dossier.

Les frais médicaux relatifs à l'aptitude à la conduite sont à la charge du patient sauf si son état de santé actuel ou le contrôle de son traitement justifie la consultation. Le coût d'une expertise à l'UMTR varie entre 600 et 1500 francs.



Le bureau du médecin-conseil et son activité se situent à la Blécherette, dans les locaux du SAN.

Discretion et respect du patient

Les informations médicales transmises par les médecins traitants au SAN ou directement au médecin-conseil sont conservées dans un local fermé et accessible uniquement sur accord du médecin-conseil, bien que celles-ci appartiennent de fait au SAN. Rappelons que l'annonce d'inaptitude à l'autorité ne nécessite pas de levée du secret

“
Le médecin-conseil du SAN a aussi pour tâche de soutenir le médecin traitant.
”

médical. Le conducteur a le droit de consulter toutes les pièces de son dossier, y compris les expertises et les rapports médicaux.

La course de contrôle n'est plus proposée d'emblée. Elle est d'une part trop contraignante voire stressante pour les patients (ville, circulation, jugement), et, d'autre part, considérée comme trop dangereuse par les experts du SAN qui ne bénéficient pas des doubles commandes. En cas de doute sur la capacité (et non l'aptitude) du conducteur à manipuler son véhicule dans la circulation, on le soumet à une course de contrôle, uniquement après investigations médicales (notamment tests neuropsychologiques). ■

Des chiffres et des faits

- En 2004, le canton de Vaud comptait 640 000 habitants et 510 523 véhicules
- En 2004, le SAN a retiré 11 174 permis, dont 1013 à titre préventif et de durée indéterminée (retraits de sécurité immédiats lors de doutes sur l'aptitude à la conduite, en général pour malaises au volant avec forte suspicion de problèmes de santé, jusqu'à clarification du problème)
- 6,2% des conducteurs ont plus de 70 ans; les médecins vaudois effectuent 18 000 rapports médicaux par an pour eux
- Les médecins traitants remplissent donc un rôle important et efficace de sécurité vis-à-vis des seniors au volant.

Ce qui pose problème

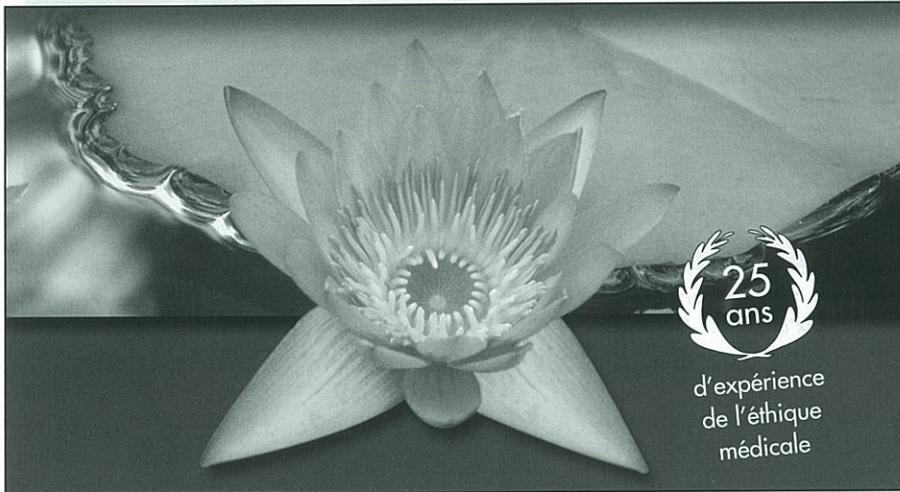
- dépendance à l'alcool ou aux substances
- diabète au volant
- syndrome des apnées du sommeil
- troubles cognitifs et démences
- troubles psychiatriques
- malaises d'origines diverses
- conséquences des médicaments
- troubles cardio-vasculaires, neurologiques, de la vision, etc.

Une maladie, un accident... et votre équilibre peut chavirer! Avec MédiGest Assurances,

vos finances ne prennent pas l'eau. Justement calculée, la couverture de votre perte de revenu en cas de maladie ou d'accident auprès du contrat collectif MédiGest Assurances garantit la poursuite de l'exploitation de votre activité avec des conditions imbattables.

Si vous n'avez pas atteint 60 ans, il vous est possible de rejoindre notre contrat collectif et de bénéficier de conditions raisonnables (par exemple assurer un salaire de Fr. 225 000.- à 80% (maladie et accident), après un délai de 30 jours, ne coûte que Fr. 1732.50 / an ou Fr. 1102.50 avec un délai de 60 jours. (Offre soumise à conditions.)

Contactez Bernard Mason au 022 363 01 40 ou 079 212 16 36 ou visitez le site www.medigest.ch



Dossiers médicaux personnalisés
et tous vos imprimés médicaux

Fleury IPH & Cie
IMPRIMERIE

Petits-Champs 13 • 1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 425 90 19 • Fax 024 425 62 12
www.imprimeriefleury.ch • info@imprimeriefleury.ch

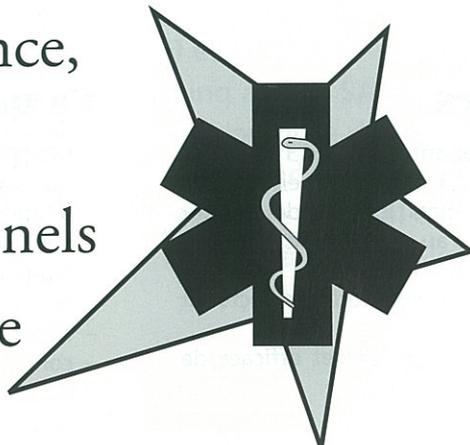
Clinique chirurgicale et Permanence de Longeraie

S.O.S. MAIN

- Centre de traumatologie et de chirurgie réparatrice de la main et des extrémités
- Chirurgie reconstructive des nerfs périphériques et du plexus brachial
- Microchirurgie
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie plastique et reconstructive
- Chirurgie esthétique
- Physiothérapie et rééducation fonctionnelle
- Ergothérapie
- Urgences jour et nuit

1003 Lausanne – Avenue de la Gare 9 – Téléphone 021 321 03 00 – Fax 021 321 03 01

Face à l'urgence,
une équipe
de professionnels
à votre service
24h / 24h



ambulances
S.T.A.R.

 021 784 41 41

La «double casquette» du médecin traitant

Dr Bernard Favrat,
responsable de la Consultation
générale, PMU Lausanne,
et de l'Unité de médecine du trafic,
UMTR / IUML

Dans sa relation avec un patient âgé, le médecin est régulièrement appelé à assumer deux rôles: celui de thérapeute et celui d'expert pour certifier de son aptitude à conduire. Comment rendre ces rôles compatibles, efficaces et néanmoins humains?

Tout médecin du canton de Vaud peut être amené à remplir une tâche subséquente pour le Service des automobiles et de la navigation pour un de ses patients. Cette situation est bien connue des médecins pour des patients qui ont des permis pour la conduite professionnelle ou encore, pour les seniors, tous les deux ans à partir de 70 ans.

Les dispositions légales appliquées se trouvent dans la Loi sur la circulation routière (LCR) et dans l'Ordonnance réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière (OAC). Devant le formulaire amené par l'utilisateur, qu'il a reçu directement du Service des automobiles et de la navigation (SAN), le médecin doit avant tout répondre à la question suivante: le conducteur expertisé est-il apte, du point de vue de son état de santé physique et mental, à conduire dans le trafic un véhicule correspondant à sa catégorie de permis, sans s'exposer et/ou exposer autrui à un risque augmenté d'accident; satisfait-il, en particulier, aux exigences médicales minimales requises?

“
Le législateur fait
appel au sens
des responsabilités
des médecins.
”

L'annexe 1 de l'OAC détaille les exigences médicales minimales pour chaque groupe de permis (1 et 2 professionnels, 3 non-professionnels). Ces documents sont à disposition sur le site Internet du SAN, soit www.san.vd.ch/permis/documents/Medicaux061220_000.pdf.

Il est important de relever que ces exigences ne sont en aucun cas exhaustives, puisqu'il n'est fait aucun commentaire, en particulier sur les problèmes de

dialyse, ou d'apnée du sommeil. On n'y trouve pas non plus de libellé clair concernant les problèmes de démence.

Le médecin reste le mieux placé pour parler au patient

Même si le problème de «double casquette» peut se révéler très délicat, il faut remarquer que le médecin traitant, à travers la confiance qu'il a pu développer, peut parfois convaincre mieux que personne son patient de renoncer de son propre chef, même provisoirement, à conduire un véhicule. En outre, il faut aussi voir que l'intérêt du patient peut être justement d'éviter un accident grave pour lui-même et/ou pour autrui.

En cas de doute

Autre situation à laquelle tout médecin peut être confronté: ses doutes sur l'aptitude à la conduite automobile de son patient en dehors de toute demande du SAN (risques de malaises au volant, d'états confusionnels, de médicaments incompatibles, d'anosognosie, d'actes inconsidérés, etc.). Dans ces conditions, l'article 14 alinéa 4 de la LCR indique que les médecins peuvent, mais n'ont pas l'obligation, signaler un de leurs patients problématique pour la conduite automobile. Toutefois le législateur fait visiblement appel à leur sens des responsabilités, à la fois vis-à-vis de leurs patients et de la société.

Dans tous les cas, je proposerais

- d'évaluer la capacité de discernement du patient
- de l'avertir des risques relatifs à la conduite
- d'effectuer un contrat moral de non-conduite jusqu'à résolution du problème
- de le noter dans le dossier médical et, en cas de doutes sur la compliance, d'envisager une information directement au médecin-conseil du SAN ou à cette dernière autorité. ■



Clinique de La Source

Etablissement privé de 150 lits

Tous traitements chirurgicaux et médicaux · Maternité



- > Centre d'urgences médico-chirurgicales, 7 J/7
- > Service de soins intensifs
- > Maternité
- > Centre ambulatoire
- > Centre de cardiologie interventionnelle
- > Présence d'un médecin anesthésiste FMH, 24 H/24
- > Institut de radio-oncologie
- > Institut de radiologie (I.R.M., CT-SCAN, PET-CT)
- > Laboratoires
- > Centre de diagnostic et d'aide à la procréation
- > Institut de physiothérapie

Member of
THE SWISS
LEADING
HOSPITALS
Best in class.

CLS+ Clinique de
La Source
Lausanne

Avenue Vinet 30
1004 Lausanne Suisse

Tél. ++41 (0)21 641 33 33
Fax ++41 (0)21 641 33 66

clinique@lasource.ch
www.lasource.ch

Atrium *Equipement médical* **Concept** *Informatique*

Conseils - Vente - Services - Contrôles



CARDIOVIT AT-101 easy

«Sauvez du temps, sauvez une vie!»

L'ECG + DÉFIBRILLATEUR en un!

AT-101 easy est le seul appareil ECG ambulatoire au monde intégrant un défibrillateur. Avec cet appareil, vous maîtrisez parfaitement toutes les situations. L'AT-101 easy combine l'AT-101 au défibrillateur révolutionnaire FRED® easyport®, et offre les options innovatrices ainsi que les caractéristiques de monitoring des deux appareils. Des messages vocaux, clairement affichés, guident l'utilisateur dans les opérations de sauvetage de la vie.

Demandez-nous un dossier d'information complet!

AC Atrium Concept SA

L'Arzillier 31
1302 Vufflens-la-Ville
Tél. 021 784 16 74
Fax 021 784 16 06

info@atriumconcept.ch
www.atriumconcept.ch

Syncopes et malaises au volant: que faire?

Dr Etienne Pruvot,
médecin adjoint, cardiologie CHUV

La syncope, définie comme «une perte de connaissance et de tonus postural de récupération complète et spontanée», est un symptôme et non une maladie. Sa prévalence est élevée mais probablement sous-estimée. Il semble, cependant, que 35% de la population ait souffert d'un épisode syncopal au moins. Son incidence annuelle est estimée à 7% en moyenne, mais cette dernière augmente fortement dans les groupes d'âge avancé, pour atteindre 2% chez les patients de plus de 80 ans.

Le mécanisme de la syncope est en principe celui d'une hypoperfusion cérébrale transitoire, excluant ainsi, par définition, les crises d'épilepsie et les morts subites réanimées avec succès. Les causes sont multiples et variées, et comprennent de nombreux synonymes prêtant à confusion. Dans l'ensemble, les causes dites neuro-médiées (vasovagales principalement) (~50%) et hypotensives (~15%) sont de loin les plus fréquentes, et constituent plus de la moitié de l'ensemble des diagnostics dans une population non référée adressée aux urgences de centres hospitaliers universitaires. Les causes graves restent rares (arythmies primaires ~2%, syndrome coronarien aigu ~3%, embolies pulmonaires ~2%).

Syncope au volant, situation plus complexe

Lorsque la syncope survient au volant, on doit se demander si la syncope est le marqueur d'une maladie de mauvais pronostic (décès éventuel lors du prochain épisode) et si l'on peut laisser le patient conduire (probabilité de récurrence, responsabilité en cas d'accident).

Pour tenter de répondre, il paraît tout d'abord raisonnable de traiter de la même manière le sujet, quelles que soient les circonstances de la syncope. Le pronostic du patient syncopal repose essentiellement sur la présence ou non d'une maladie cardiaque sous-jacente. En son absence et avec un ECG normal, le pronostic est excellent et comparable à une population non syncopale.

La littérature sur la conduite automobile nous dit que la condition médicale d'un conducteur (sans consommation d'alcool) n'est pas un facteur causal important de lésions à autrui lors d'un accident. Une incapacité subite à la conduite due à une syncope ou à une crise d'épilepsie représente 1% de tous les accidents de la circulation! Ainsi, une perte de connaissance n'est que rarement à l'origine d'un accident, contrairement à l'alcool ou aux excès de vitesse. La prévalence des différentes causes de perte de connaissance au volant est la suivante: épilepsie 38%, syncope 21%, diabète/insuline 18%, maladie cardiaque 8%, attaques cérébrales 7%, autres 7%.

La Société européenne de cardiologie a publié en 2001 des recommandations basées sur des consensus d'experts (voir tableau ci-contre).

A ma connaissance, il n'y a pas de règle dans le domaine de la responsabilité du médecin dans l'évaluation de la capacité à poursuivre la conduite automobile d'un patient syncopal. Le récent décès d'une jeune fille dans le canton d'Argovie par un conducteur n'ayant plus toutes ses facultés fera probablement jurisprudence dans le domaine. En attendant, il paraît raisonnable d'informer le sujet syncopal des recommandations de la Société européenne de cardiologie, et si besoin de lui rappeler, comme le font nos collègues neurologues avec les patients épileptiques, qu'il peut être dénoncé à l'autorité compétente.

Diagnostic	Critères	
	Groupe 1 (non professionnels)	Groupe 2 (professionnels, véhicules > 8 t ou > 8 passagers)
Arythmies cardiaques	Tout trouble du rythme potentiellement syncopal	Conduite interdite si l'arythmie a causé ou est potentiellement à risque de causer une syncope. Après traitement de l'arythmie, la reprise de la conduite peut être envisagée pour autant que la FE du VG >40%, que le Holter exclut des TV, et que le test d'effort est >stade 2 du protocole de Bruce.
Implantation de stimulateur Traitement d'arythmies par cathéter	1 semaine	- Persistance de symptômes ; - Reprise conduite peut être envisagée >6 semaines, pour autant qu'il n'y ait pas de conditions disqualifiantes.
Implantation de défibrillateur	6 mois en l'absence de récurrence rythmique et de symptômes invalidants lors de la décharge du défibrillateur. Pas de restriction pour les implantations prophylactiques	Permanent
Syncope neuro-médiée Vasovagale		
◊ Episode unique ou symptômes légers ; symptômes sévères	Pas de restriction ; Jusqu'au contrôle des symptômes ;	Evaluation par un spécialiste, y compris une évaluation neurologique ; Jusqu'au contrôle des symptômes ;
◊ Syndrome du sinus carotidien 1 ^{er} épisode ou symptômes légers ; symptômes sévères	Pas de restriction ; Jusqu'au contrôle des symptômes ;	Pas de restriction ; Jusqu'au contrôle des symptômes ; Reprise conduite peut être envisagée >3 mois. Suivi clinique attentif obligatoire.
◊ Situationnelles	Pas de restriction ;	Pas de restriction ;
Syncope d'étiologie indéterminée	En cas de syncope sévère, restriction maintenue jusqu'à identification de la cause, plus particulièrement c/o patients avec maladie cardiaque, ou au moins 3 mois sans symptômes avant la reprise de la conduite.	Nécessite d'emblée une évaluation par le spécialiste, y compris une évaluation neurologique au besoin. Des tests de provocation et des investigations pour exclure une cause rythmique sont nécessaires dans ce groupe. Si les résultats sont satisfaisants, la reprise de la conduite peut être envisagée dans les 3 mois. Suivi clinique attentif obligatoire.



AMS-MNS SA

LABORATOIRES D'ANALYSES MÉDICALES
RUE DU LISERON 5 AV. DE LA ROSERAIE 72
1006 LAUSANNE 1205 GENÈVE
TÉL. 021 613 20 20 TÉL. 022 704 07 04
FAX 021 613 20 72 FAX 022 704 07 10

Compétences, services, proximité, disponibilité, écoute



AMS PATHOLOGIE SA

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES / Pathologie et Cytométrie
RUE DU LISERON 5 TÉL. 021 619 90 20
1006 LAUSANNE FAX 021 619 90 29

Technologies de pointe, centres de références et d'excellence



ANALYSA SA

LABORATOIRES D'ANALYSES MÉDICALES
RUE DE L'HÔPITAL 25 RUE DE LA SERRE 3
1400 YVERDON-LES-BAINS 2000 NEUCHÂTEL
TÉL. 024 423 00 00 TÉL. 032 729 99 70
FAX 024 423 00 01 FAX 032 729 99 71

*Aide au diagnostic et à l'interprétation des résultats
grâce à 25 médecins et biologistes*



BBR-LTC SA

LABORATOIRES D'ANALYSES MÉDICALES
Ch. d'Entre-Bois 21 TÉL. 021 641 61 00
1018 LAUSANNE FAX 021 641 61 01

200 collaborateurs à votre disposition 24h / 24, 7j / 7



IMMUNOSA SA

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES / Dermatologie
RUE DU LISERON 5 TÉL. 021 340 70 00
1006 LAUSANNE FAX 021 340 70 01



ROUTE DE CHAVANNES 11A
1007 LAUSANNE
TÉL. 021 622 87 87

VIDY-ORTHO SA

- ◆ ORTHOPÉDISTE-BANDAGISTE
- ◆ Toute l'orthopédie technique sur mesure et préfabriquée
- ◆ SUPPORTS PLANTAIRES
- ◆ Prothèse, orthèse, corset
- ◆ SPÉCIALISTE EN BAS VARICES
- ◆ Location de cannes anglaises, etc.
- ◆ Vente de matériel médico-sanitaire

☐ à disposition au Centre Vidy-Med (à 100 m du giratoire de la Maladière)

Conclure à l'aptitude à conduire

La responsabilité du médecin est engagée

M^e Jean-Michel Duc,
avocat à Lausanne

A l'heure où le monde politique s'interroge sur les questions de sécurité routière, et en particulier sur la déclaration d'aptitude à conduire des personnes âgées, examinons à quelles conditions, et dans quelle mesure, un médecin enfreint son devoir de diligence dans le cadre de l'exécution d'un examen médical. A relever que si la responsabilité du médecin est reconnue, ce dernier risque une condamnation pénale sous la forme d'une peine d'emprisonnement ou d'amende, de devoir réparer tout ou partie du dommage avec son assurance RC et même, dans certains cas, une sanction administrative.

En confiant les examens d'aptitude au médecin traitant, on demande à ce dernier d'interrompre la relation thérapeutique habituelle avec son patient pour se muer en expert neutre et objectif. Or, pour beaucoup de conducteurs âgés, la perte du permis de conduire représente une grave humiliation. Cette situation risque d'entamer la relation de confiance, de sorte qu'il est grandement souhaitable que cet examen soit réalisé par un médecin-conseil neutre.

Rappelons les règles générales relatives à la responsabilité du médecin en rapport avec le respect des règles de l'art.

Portée du mandat du médecin: au sens de la jurisprudence, le médecin a pour mission de s'efforcer de parvenir au résultat escompté grâce à ses connaissances et à son savoir-faire. Toutefois, cela ne signifie pas qu'il doit aboutir à un résultat, ou qu'il soit tenu de le garantir. Les exigences liées au devoir de diligence du médecin ne peuvent être déterminées de manière générale et abstraite, elles dépendent des circonstances de chaque cas.

La marge d'appréciation du médecin, sa formation et les capacités que l'on peut objectivement exiger de lui constituent les critères décisifs.

Faute professionnelle: il y a inexécution ou mauvaise exécution de son obligation lorsque le comportement du médecin viole les règles de l'art, soit les règles de principes établies par la science médicale qui sont généralement reconnues, admises et communément suivies ou appliquées par les praticiens. Ces règles doivent être proportionnées aux risques, aux coûts et au niveau technologique existant.

Contrairement à une idée répandue, la responsabilité du médecin n'est pas limitée aux manquements graves. Toutefois, bien que le médecin réponde de toute faute professionnelle, il dispose d'une certaine marge d'appréciation entre les différentes possibilités de diagnostic ou de thérapie qui entrent en considération.

Il n'engage pas sa responsabilité, du seul fait qu'après coup, l'on peut affirmer qu'il n'a pas trouvé ou qu'il n'a pas choisi la solution qui était objectivement la meilleure.

Les situations sanctionnables: une violation des règles de l'art est réalisée et la responsabilité du médecin engagée, lorsque l'acte médical est indéfendable dans l'état de la science médicale, ou lorsqu'elle sort du cadre médical considéré objectivement, c'est-à-dire

- si l'appréciation erronée du médecin est indéfendable en soi,
- si celle-ci se fonde sur un examen objectivement insuffisant.

Sous la loupe du juge

Le juge examinera quelles sont les exigences minimales pour le type d'examen médical entrepris, si ces règles ont été respectées et, le cas échéant, s'il existe une relation de causalité entre les règles violées et les conséquences dommageables. Si les examens entrepris sont qualifiés d'insuffisants ou d'erronés, une négligence coupable pourrait être retenue à l'encontre du médecin. Il en va évidemment ainsi du médecin qui se fonde sur les seules déclarations de son patient pour délivrer son attestation médicale d'aptitude.

Ainsi, tout médecin à qui l'on confie la tâche délicate de se prononcer sur l'aptitude à conduire ne doit ignorer aucune des rubriques de l'examen. Même en face d'une personne qui présente des conditions de santé satisfaisantes, il doit se demander si celle-ci ne souffre pas d'une maladie obscure, latente, discrète qui serait incompatible avec la conduite d'un véhicule.

Il se peut qu'un patient cherche à cacher le mal dont il souffre ou ne soupçonne pas l'affection qui menace sa santé. Il est donc important d'entreprendre tous les examens nécessaires et suffisants, sans laisser échapper les résultats ou les signes révélateurs d'une atteinte à la santé. Il y va d'abord de la vie et de l'intégrité du patient et de tiers, mais aussi de la responsabilité du médecin. ■

Brèves

Leçon inaugurale du professeur Gérard Waeber au CHUV

Médecin-chef du service de médecine interne au CHUV et membre actif du Comité de la SVM, le Prof. Waeber a développé jeudi 18 janvier dernier le thème «Du syndrome à la maladie...» devant un parterre attentif d'élèves et de collègues, mais aussi de nombreux patients. M. Charles Kleiber, secrétaire d'Etat à l'Education et à la recherche, ainsi que le Dr Charles-Abraham Favrod-Coune, président de la Société vaudoise de médecine, ont complété cette leçon par deux présentations sur «Le secret de l'hôpital universitaire» et le «Passage secret (?) de l'hôpital universitaire à la médecine ambulatoire».



Opinions

Cette rubrique n'engage que la responsabilité des signataires

Non à la Caisse unique

Notre Comité s'étonne de la candeur des nombreux médecins favorables à la Caisse unique. Pensent-ils honnêtement qu'une caisse centralisée – monstre administratif – leur évitera la suppression de l'obligation de contracter, des tracasseries administratives, la formation des réseaux? Peuvent-ils croire sans arrière-pensée que leurs patients tireront un avantage quelconque d'un système que quelques fonctionnaires et politiciens contrôleront à leur guise? Ont-ils seulement discuté des conditions de travail des médecins des pays voisins? Et les libres praticiens qu'ils sont ne sont-ils pas interpellés par la présence du conseiller d'Etat P.-Y. Maillard à la tête des partisans, alors qu'il se déclare ouvertement pour la fonctionnarisation des médecins et pour l'intervention de l'Etat dans les soins privés?

Nous avons conscience que le système actuel est loin d'être satisfaisant, néanmoins il nous permet encore de pratiquer une médecine libérale de qualité. La Caisse unique ancre définitivement dans la loi un système qui pénalisera les patients, démotivera les soignants et ne coûtera assurément pas moins cher. Pour les générations futures, nous voterons non.

Le Comité des gynécologues vaudois

Prix 2007-2008 de la Fondation MSP

Comme chaque année, le prix annuel de la Fondation de médecine sociale et préventive, Lausanne, récompense l'auteur d'un travail original de recherche scientifique dans l'un des principaux domaines d'activité de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) de Lausanne.

Le prix est destiné aux assistants régulateurs occupant une fonction dans un Département, Service ou Institut universitaire ou dans un Hôpital périphérique

reconnu pour la formation FMH; à tout universitaire effectuant des recherches dans le domaine de la médecine sociale et préventive.

Envoi des dossiers de candidature (nom, titres, adresse et emploi actuel du candidat): Prix de la Fondation de médecine sociale et préventive, Lausanne, Commission des prix et concours de la Faculté de biologie et de médecine, Décanat de la Faculté de biologie et de médecine, rue du Bugnon 21, 1005 Lausanne. Délai de dépôt des candidatures: 31 mars 2007 (date du timbre postal).

Formation continue

Jeudi de la Vaudoise CHUV, auditoire César-Roux

22 février 2007

Anticoagulation: pour qui et comment?

Organisateurs: Prof. M. Duchosal et Prof. D. Hayoz

Modérateur: Prof. G. Waeber

8h30 Accueil

9h-10h Séance plénière:

Événement thrombo-embolique: un bilan de thrombophilie est-il indiqué?

Débat entre: – Pro: Prof. FNS Anne Angelillo-Scherrer
– Con: D^{resse} Lucia Mazzolai, PD MER

Prophylaxie de la maladie thrombo-embolique en médecine
Dr Drahomir Aujesky, PD MER

10h-10h30 Pause

10h30-12h Ateliers interactifs sur des thèmes courants de gestion d'anticoagulation avec les experts:

Dr E. Haesler, MER; D^{resse} L. Mazzolai, PD MER; Dr D. Aujesky, PD MER; Dr Y. Christen, Prof. M. Schapira, Prof. FNS A. Angelillo-Scherrer, Prof. M. Duchosal, Prof. O. Spertini et Prof. D. Hayoz.

Ce cours est soutenu par la firme MSD.

PUBLICITÉ

AGENCE AGRÉÉE D'ASSURANCES
AAA SA

SOLUTIONS D'ASSURANCES
ASM - SSO - CMMS

Recherche de la meilleure offre
Révision des assurances existantes

www.aaa-assurances.ch

Rue de Genève 70
C.P. 80, 1001 Lausanne
tél.: 021 622 00 44
fax: 021 622 00 45

RIGOLET SA
Depuis 1969 à votre service

Grand-Rue 92
1820 Montreux

Téléphone 021 963 07 08
Téléfax 021 963 14 07

Les cabinets médicaux
sont notre spécialité

Budget d'installation
Gestion comptable et fiscale
Décomptes salaire du personnel
Assurances sociales

Expert fiduciaire diplômé
Membre de l'Union Suisse des Fiduciaires

Le courriel du Comité de la SVM

De: Comité de la SVM
Date: Mardi 16 janvier 2007
A: La rédaction du CMV
Objet: Neutralité des coûts et valeur du point TarMed

I. Bilan de la neutralité des coûts

L'introduction de TarMed n'a pas influencé à la hausse la facturation des médecins vaudois libres praticiens. Le montant global facturé par les médecins libres praticiens vaudois a même été inférieur au seuil convenu de la neutralité des coûts à fin 2005. Selon la convention en vigueur, le montant de compensation devrait être restitué aux médecins vaudois par les assureurs-maladie.

II. Résultats chiffrés

La valeur du point tarifaire neutre a été calculée à CHF 1.014. Le montant initial de la compensation s'élève à CHF 23,9 millions. En tenant compte de la prolongation de la période de neutralité des coûts, la compensation s'élèverait à CHF 42 millions. La valeur du point tarifaire provisoire 2007 est de CHF 0.98.

III. Proposition de santésuisse

- Valeur transitoire du point tarifaire 2007 de CHF 0.99 (comprenant la compensation).
- Renonciation définitive à toute prétention de compensation financière résultant de la phase de la neutralité des coûts.
- Adhésion au contrat entre santésuisse et la FMH concernant le contrôle et le pilotage des prestations et des prix dans le domaine TarMed (CPP national).
- Possibilité de passer individuellement au tiers payant.
- Retrait de la plainte déposée par la SVM devant le Tribunal arbitral.

Cette proposition a été refusée à l'unanimité par l'Assemblée des Délégués de la SVM le 30 novembre 2006.

IV. Position de la Société vaudoise de médecine

La convention actuelle n'a pas été dénoncée. Les médecins facturent provisoirement avec une valeur du point tarifaire 2007 de CHF 0.98. La restitution du montant de compensation sera exigée par voie légale, la plainte déposée par la SVM devant le Tribunal arbitral étant maintenue.

Courir pour prévenir, ressortez vos T-shirts!

La course des 20 Km de Lausanne aura lieu cette année le **samedi 28 avril 2007** avec les catégories suivantes:

4 km «Courir pour le plaisir» I	Départ 13h30
4 km «Courir pour le plaisir» II	14h15
2 km «Courir pour un petit plaisir»	15h00
10 km Course	17h00
20 km Course	17h45

Inscription: dernier délai pour bénéficier des conditions SVM: **lundi 12 mars 2007**. (Inscription offerte aux membres de la SVM exclusivement)

Nom: _____ Prénom: _____

Rue, NPA, lieu: _____

Année de naissance: _____ Sexe: _____

* T-shirts : S M L XL

* Vous n'avez pas couru l'année passée et vous n'avez pas reçu de T-shirt. Demandez-le rapidement, l'édition est limitée.



Avec le soutien de



Agenda

**8^e Journée de la Société
vaudoise de médecine
jeudi 8 mars 2007
de 14h30 à 19h**

Lausanne/EPFL,
Faculté d'architecture,
Grand auditoire (SG1)

Conférences & débat:

Le secret médical à l'ère de la transparence et des systèmes d'informations par le Dr Bertrand Kiefer, rédacteur en chef de la «Revue Médicale Suisse».

Quel est l'avenir de la médecine au féminin? par les D^{res} Nicole Jaunin-Stalder et Gabrielle de Torrenté De la Jara, cheffes de clinique à la PMU.

Partie statutaire:

Hommage aux médecins honoraires et accueil des nouveaux membres.

Cocktail dînatoire:

Animation **Claude Froidevaux**, avec la participation de **Barrigüe**.

Le **Groupement des médecins scolaires vaudois (GMSV)** invite ses membres à réserver les après-midi du **jeudi 3 mai 2007** pour la formation continue des Médecins scolaires et du **jeudi 27 septembre 2007** pour l'Assemblée générale. Le détail du programme sera communiqué ultérieurement.

Prochaines parutions

No 2/2007

28 mars 2007

(délai rédactionnel 23.02.2007)

No 3/2007

23 mai 2007

(délai rédactionnel 20.04.2007)

PUBLICITÉ

**Le Dr Isabelle Kammerlander
et le Dr Nathalie Munier-Jordi**
psychiatres-psychothérapeutes FMH
ont le plaisir de vous annoncer
**l'ouverture de leur cabinet
le 8 janvier 2007**

à Pully, ch. de la Clergère 23.

Dr Kammerlander Tél. 021 711 27 10

Dr Munier Jordi Tél. 021 711 27 12

babyplanet

ÉDITION PRÉNATALE ÉDITION POSTNATALE

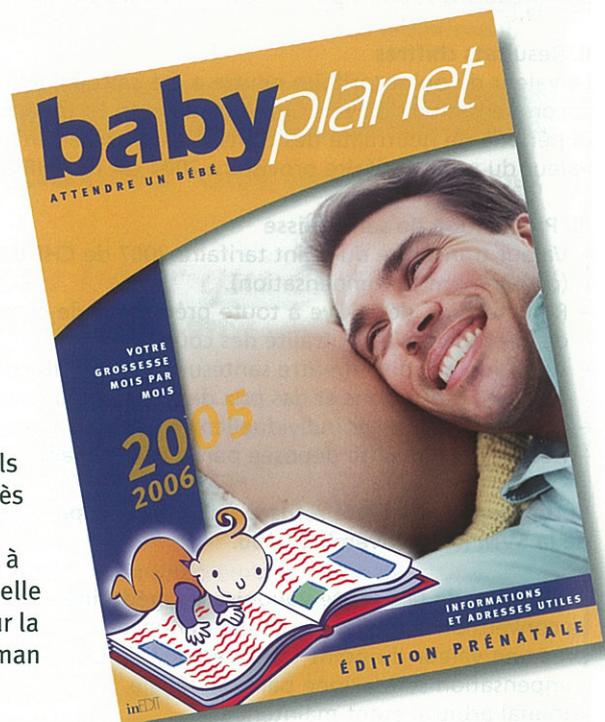
**Vous êtes professionnel(le)
dans le domaine de la grossesse,
de la naissance ou de la petite enfance?**

**Offrez gratuitement
le guide babyplanet
«édition prénatale»
à vos patientes**

Le guide prénatal

Babyplanet a été conçu par une équipe de professionnels du domaine médical, social et juridique. Il suit mois après mois l'évolution de la grossesse.

Le guide, remis gratuitement par les gynécologues, sert à la future maman de source d'informations pratiques où elle trouvera des adresses utiles et de précieux conseils pour la préparer à l'accouchement. Il accompagne la future maman pendant toute sa grossesse.



**Offrez gratuitement
le guide babyplanet
«édition postnatale»
à vos patientes**

Le guide postnatal

Source d'informations particulièrement utiles, le guide postnatal se présente sous la même forme que l'édition prénatale.

Il est remis à la jeune maman à l'accouchement. Il décrit chronologiquement l'évolution du bébé de la naissance à la première bougie. La maman y trouve réponse à toutes les questions qu'elle se pose. Le contenu du guide est mis à jour chaque année en fonction des changements de législation et des nouveautés.



Formation continue en médecine d'urgence 2007

Urgences à domicile

13 ateliers répartis sur 5 demi-journées
de 13h30 à 18h et traitant les thèmes de:

- Urgences psychiatriques (2 ateliers)
- Arythmies
- Douleurs abdominales
- Dyspnée
- Réaction anaphylactique
- Douleurs thoraciques
- Urgences neurologiques (2 ateliers)
- Urgences médico-légales (2 ateliers)
- Réseaux d'urgence/Triage/Trousse d'urgence
- NOUVEAU** - Urgences pédiatriques

Dates du cours n° 1/07: 22.02.07, 22.03.07, 19.04.07, 31.05.07 et 14.06.07

Lieu: Centre de formation La Rama, Montheron

Horaire: 13h30-18h

Finance: Fr. 300.-/ensemble du cours

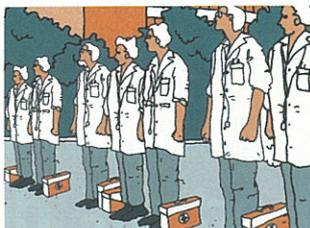
Renseignements & Inscriptions:

Secrétariat de la formation continue - SVM
Chemin de Mornex 38 - CP 7443 - 1002 Lausanne
Tél. 021 651 05 18 - Fax 021 651 05 00
formationcontinue@svmed.ch

Médecins responsables:

Dr Philippe Staeger, PMU Tél. 021 314 49 03 philippe.staeger@hospvd.ch
Dr Mathieu Potin, SVM Tél. 021 316 44 61 mathieu.potin@ssp.vd.ch

Accréditation: 15 points (3 pts/cours) SSMI/SSMG



Bulletin d'inscription au cours de médecine d'urgence

Oui, je souhaite m'inscrire
au cours n° 1/07

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

E-mail _____

Date _____

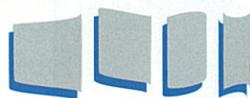
Signature _____

La signature de ce bulletin
vous engage à acquitter la facture
qui suivra.



Soutien par Takeda Pharma AG

PUBLICITÉ



CONCEPT ROHNER®

Obtenir une silhouette idéale et conserver son poids idéal

Ajoutez une nouvelle corde à votre arc!

Vous aimez innover?

Vous êtes intéressé à offrir
une nouvelle prestation hors LaMal
à vos patients dans le domaine
de la santé et du bien-être?

Vous souhaitez diversifier votre patientèle?

Vous êtes spécialiste FMH installé
en cabinet depuis une dizaine d'années?

Alors contactez-moi:

Dr Charles Racine
Avenue d'Ouchy 14, 1006 Lausanne
Tél.: 021 617 27 03
mailto:racinemedcons@swissonline.ch



Thérapies, appareils et installations.
Tour d'horizon de l'utilisation des gaz
médicaux.

PanGas - ideas become solutions.

PanGas Healthcare
Industriepark 10
CH-6252 Dagmersellen
Téléphone 0844 800 300
Fax 0844 800 301
www.pangas.ch

Linde Gas Therapeutics

PanGas



MARCEL BLANC CIE S.A.



En Budron C n° 2
1052 Le Mont-sur-Lausanne

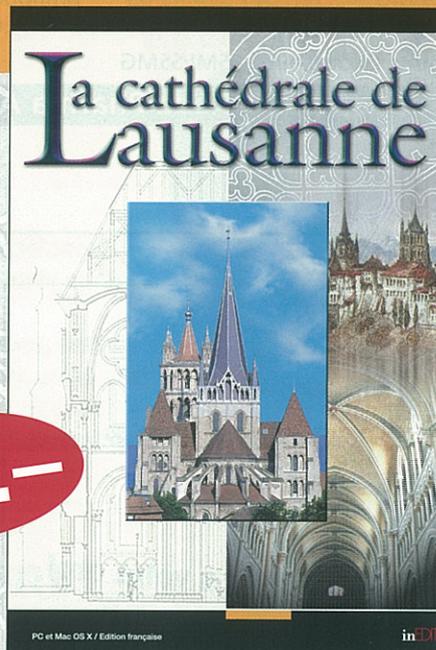
40 ans au service de la santé
...et pour longtemps encore
car le futur est déjà là!

Compétences en milieux opératoires

tél. 021 654 30 80
fax 021 654 30 89

Courriel: direction@marcel-blanc.ch
Internet // www.marcel-blanc.ch

Découvrez la fabuleuse histoire de la cathédrale de Lausanne sur un CD-Rom



49.-

+ frais de port

PC et Mac OS X / Edition française

Tout ce que vous voulez savoir...

Récits



Découvertes
thématiques



Visite virtuelle



Encyclopédie



BON DE COMMANDE

Je commande _____ exemplaire(s)
du CD-Rom de la Cathédrale
de Lausanne en français.
au prix de souscription de CHF 49.-
+ frais de port

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

NPA/Localité: _____

Date: _____

Signature: _____

Bon de commande à envoyer à inEDIT Publications – CP 74 – Av. des Jordils 40 – 1025 Saint-Sulpice
Tél. 021 695 95 95 – Fax 021 695 95 50 – E-mail: info@inedit.ch – www.inedit.ch



C'est dans sa maison du Mont-sur-Lausanne que le professeur Thomas Krompecher, médecin légiste, nous reçoit: après une vie professionnelle bien remplie, il y entame une retraite active. Rencontre avec un homme curieux, généreux et charismatique, dont l'histoire se confond avec l'Histoire de la seconde moitié du XX^e siècle.

Prof. Thomas Krompecher

Médecin légiste, une autre façon d'aider

«**J**e suis un jeune homme hongrois et un adulte suisse, mais avant tout un européen de Lausanne», précise d'emblée le Dr Krompecher.

Il naît en 1940 à Budapest où son père, professeur d'anatomie à Heidelberg, vient de s'installer après avoir quitté son poste, refusant ainsi d'être un « pion du jeu politique d'Hitler ». Le jeune Thomas, ses 4 frères et sœurs grandissent en province, sur le campus de Debrecen. La voix du Dr Krompecher se fait plus grave lorsqu'il évoque sa « jeunesse détruite par les années sombres du communisme qui nous ont privés de notre liberté de penser et d'agir, ainsi que la chasse aux sorcières dont mon père a été victime ».

Etudiant brillant, il choisit la médecine et la médecine légale par « filiation familiale »; aujourd'hui encore, on compte pas moins de 12 médecins parmi ses proches! A la fin des années 60, marié à Eva, médecin elle aussi, et père de deux petits garçons, il comprend que, pour des raisons politiques, la fin de sa carrière à l'Université de Debrecen est proche. Il prend la décision de quitter, très discrètement, son pays. Les yeux du Dr Krompecher brillent d'une lumière particulière quand il évoque la manière dont il s'est joué de l'administration communiste pour obtenir un visa familial en vue de... passer des vacances de ski en Suisse. Il travaillera en pathologie, avec le professeur Gardiol, puis en médecine légale, à Genève, avec le professeur Bernheim. En 1980, il entre à l'Institut de médecine légale à Lausanne. Chef de l'Unité de pathologie forensique, spécialiste de la rigidité cadavérique, il aura formé des étudiants en médecine et en droit pendant 25 ans.

Formation, expérience et intuition

«Je suis un médecin légiste pratiquant», note le professeur Krompecher, avec le mélange de sérieux et d'humour décalé qui colore ses propos. Il dit devoir sa carrière et sa renommée internationale à la qualité de sa formation de base, notamment en pathologie, et à son expérience⁴ pratique sur le terrain. Au cours d'une autopsie, il peut ainsi se concentrer sur l'essentiel, observer, laisser libre cours à

son intuition, questionner, traquer la vérité, assembler les pièces du puzzle. «Chaque expertise est un travail collectif. Nous n'avons pas le droit de nous tromper, nous nous critiquons, nous discutons et nous contrôlons.» Des affirmations teintées du respect que le Dr Krompecher porte à autrui, ses maîtres et ses étudiants, ses pairs et ses collaborateurs.

Des missions prestigieuses et médiatisées

La spécialité du Dr Krompecher est «une médecine fascinante et humaine». Il aime le jeu intellectuel qu'elle induit ainsi que la collaboration avec les enquêteurs. Ses victoires? Contribuer à mettre un être malfaisant à l'écart de la société, mais surtout aider. Par exemple les familles en établissant l'identité de leurs morts pour qu'ils puissent accomplir leur deuil. Parmi les affaires auxquelles le professeur Krompecher a participé, citons celle du sadique de Romont (c'est lui qui a établi le lien entre les crimes), ainsi que les catastrophes aériennes de Madrid, de Lockerbie, du mont Sainte-Odile qui ont fait plusieurs centaines de victimes. Il s'exprimera souvent devant la presse, notamment dans l'affaire des adeptes du Temple solaire, événement qui a vu pour la première fois l'utilisation de l'ADN à grande échelle. «Notre présence dans les médias a aidé l'enquête. J'ai pris plaisir à faire mieux connaître la médecine légale et à donner d'elle l'image d'une médecine qui fait du bien.»

Le Dr Krompecher sera aussi appelé pour être l'un des conseillers-superviseurs en Bosnie-Herzégovine en 1999. Une mission, toujours en cours, pour connaître la vérité et identifier les victimes du nettoyage ethnique.

Aujourd'hui, le Dr Krompecher poursuit un travail de recherche, assume divers mandats internationaux, rénove sa maison, continue à se passionner pour la photo, profite des plaisirs de la montagne et cultive l'art d'être grand-père. «Ma vie a été faite d'heures de bonheur, d'heures de malheur, mais comme l'horloge de la Palud, je ne me souviens que des belles heures.»

Agnès Forbat

Période du 26 février au 15 avril 2007

• Mardi 27 février 2007

18h-19h: Colloque du Département des services de chirurgie et de l'anesthésie – Prof. L. von Segesser: «Chirurgie expérimentale en cardio-vasculaire» – Lausanne, CHUV, auditoire Yersin – Renseignements: Mme D. Kohler, tél. 021 314 13 23, e-mail: doris.kohler@chuv.ch

• Jeudi 1^{er} mars 2007

12h30-13h30: Colloque conjoint du Service de pneumologie et de chirurgie thoracique – Dr B. Naccini: «Update sur le carcinome pulmonaire» – Lausanne, CHUV, salle de séminaire 3 – Renseignements: Dr A. Sauty: alain.sauty@chuv.ch

• Mardi 6 mars 2007

11h-12h: Colloque de l'IUMSP – Mme M.-F. Vouilloz Burnier: «Le financement des hôpitaux valaisans au XX^e siècle» – Lausanne, salle de colloques de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive, Rue du Bugnon 17 – Renseignements: Mme C. Turrian, tél. 021 314 72 72.

Courrier du médecin vaudois

— Revue de la Société vaudoise de médecine

Société vaudoise de médecine

Ch. de Mornex 38 – 1002 Lausanne
Tél. 021 651 05 05 – Fax 021 651 05 00
info@svmed.ch – www.svmed.ch

Rédacteur responsable

Pierre-André Repond, secrétaire général

Secrétaires de rédaction

Catherine Borgeaud Papi / CBP
Agnès Forbat / AF
(Rochat & Partenaires Lausanne)

Comité de rédaction du CMV

Dr Charles-A. Favrod-Coune
Dr Jean-Pierre Randin
Dr Patrick-Olivier Rosselet
Dr Louis-Alphonse Crespo
Dr Georges Buchheim
Dr Francis Thévoz
Dr Jean-Philippe Grob
Dr Henri-Kim de Heller

Réalisation et régie des annonces

inEDIT Publications SA
Chemin des Jordils 40
Case postale 74 – 1025 Saint-Sulpice
Tél. 021 695 95 95 – Fax 021 695 95 51

Illustrations

Couverture et photos: Fariba De Francesco
Dessin: Yves Giroud

Le Comité de la SVM encourage ses membres à adresser un courrier de lecteur à la rédaction du CMV. Il prie toutefois les auteurs de se limiter à un texte de 1500 caractères au maximum, espaces compris. Si le texte devait dépasser cette longueur, des coupures pourraient être apportées par la rédaction.

Le Comité de la SVM rappelle que la présence d'un encart publicitaire dans le CMV n'engage pas la SVM.

• Jeudi 8 mars 2007

15h-18h30: 8^e Journée de la Société vaudoise de médecine – 1^{re} partie: Conférences-débats: Dr B. Kiefer: «Le secret médical à l'ère de la transparence et des systèmes d'informations» – D^{resses} N. Jaunin-Stalder et G. de Torrenté De la Jara: «Quel est l'avenir de la médecine au féminin?» – 2^e partie: Partie statutaire. Dès 17h45, cocktail dînatoire – Lausanne/EPFL, Faculté d'architecture, Grand auditoire (SG1) – Renseignements et inscriptions: SVM, tél. 021 651 05 05, e-mail: info@svmed.ch

• Vendredi 9 mars 2007

8h15: Colloque d'Oncologie du CePO et des services de radio-oncologie, radiodiagnostic, anatomopathologie, médecine et chirurgie – Prof. Jean-Pierre Kraehenbuhl: «Oncology Online: a new way to integrate molecular and clinical oncology for pre- and postgraduate education» – Lausanne, CHUV, niveau 06, local 682 – Renseignements: Mme E. Parent, tél. 021 314 01 60, e-mail: evelyne.parent@chuv.ch

• Mardi 13 mars 2007

11h-12h: Formation post-graduée de psychiatrie de l'âge avancé – Dr P. Corbaz: «Aspects philosophiques et éthiques du soin» – Prilly, Hôpital de la psychiatrie de l'âge avancé, Salle Villa, 2^e étage – Renseignements: Hôpital de la psychiatrie, tél. 021 643 62 67 ou 021 643 61 11.

• Jeudi 15 mars 2007

12h30-13h30: Colloque conjoint du Service de pneumologie et de chirurgie thoracique – Prof. Ph. Leuenberger: «Place des anti-IgE dans l'asthme» – Lausanne, CHUV, salle de séminaire 3 – Renseignements: Dr A. Sauty: alain.sauty@chuv.ch

13h30-18h: Les actualités de rhumatologie – Lausanne, CHUV, auditoire A. Yersin – Renseignements: Secrétariat du Prof. A.-L. So, tél. 021 314 14 50, e-mail: secretariat.so@chuv.ch

• Vendredi 16 mars 2007

8h15: Colloque d'Oncologie du CePO et des services de radio-oncologie, radiodiagnostic, anatomopathologie, médecine et chirurgie. Dr Ulf Petrausch, Berlin: «Strategies to eliminate the immunosuppressive effects observed in mice bearing systemic melanoma» – Lausanne, CHUV, niveau 06, local 682 – Renseignements: Mme E. Parent, tél. 021 314 01 60, e-mail: evelyne.parent@chuv.ch

• Mardi 20 mars 2007

11h-12h: Colloque de l'IUMSP – Dr Y. Bourgueil: «Vers l'évolution des conditions de la coopération des professionnels de santé? A propos des expériences engagées en France» – Lausanne, salle de colloques de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive, Rue du Bugnon 17 – Renseignements: Mme C. Turrian, tél. 021 314 72 72.

18h-19h: Grand colloque de chirurgie – Prof. A. Denys: «Radiologie interventionnelle: jusqu'où peut-on aller?» – Lausanne, CHUV, auditoire Yersin – Renseignements: Mme I. Brugger, tél. 021 314 24 00, e-mail: isabelle.brugger@chuv.ch

• Jeudi 22 mars 2007

9h-12h: Les Jeudis de la Vaudoise – «Troubles de la mémoire» – CHUV, auditoire César-Roux – Renseignements et inscriptions: Secrétariat de la formation continue de la SVM, tél. 021 651 05 18, fax 021 651 05 00, e-mail: formationcontinue@svmed.ch

14h15-15h45: Colloque du CEPUSPP – Prof. Ph. Rochat (Atlanta): «Le soi, la propriété et le partage au début de la vie» – Prilly, Site de Cery, Clinique psychiatrique, salle Christian-Müller – Renseignements: Mme S. Lippuner, tél. 021 314 28 41.

15h-17h30: Colloque de formation continue du service de cardiologie – Drs J.D. Aubert et N. Aebischer: «Hypertension pulmonaire primaire et secondaire. Ventricule droit» – Lausanne, CHUV, auditoire Yersin – Renseignements: Mme M. Stawermann, tél. 021 314 00 27.

• Vendredi 23 mars 2007

8h15: Colloque d'Oncologie du CePO et des services de radio-oncologie, radiodiagnostic, anatomopathologie, médecine et chirurgie. Prof. E. Feytmans: «Place de la bio-informatique dans la recherche fondamentale et appliquée» – Lausanne, CHUV, niveau 06, local 682 – Renseignements: M. Parent, tél. 021 314 01, e-mail: evelyne.parent@chuv.ch

• Mardi 27 mars 2007

18h-19h: Colloque du Département des services de chirurgie et de l'anesthésie – Dr J.-F. Brunet: «Cellules cérébrales adultes et autotransplantation» – Lausanne, CHUV, auditoire Yersin – Renseignements: Mme D. Kohler, tél. 021 314 13 23, e-mail: doris.kohler@chuv.ch

• Vendredi 30 mars 2007

8h15: Colloque d'Oncologie du CePO et des services de radio-oncologie, radiodiagnostic, anatomopathologie, médecine et chirurgie – Prof. R. Arriagada, France: «Impact of local control on survival in early breast cancer. Provisional results of the 2006 Oxford overview» – Lausanne, CHUV, BH06, Local 682 – Renseignements: Mme E. Parent, tél. 021 314 01 60, e-mail: evelyne.parent@chuv.ch

• Mardi 3 avril 2007

11h-12h: Colloque de l'IUMSP – Dr A. Alépovitch: «Les infections à prions: quels risques pour l'Homme?» – Lausanne, salle de colloques de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive, Rue du Bugnon 17 – Renseignements: Mme C. Turrian, tél. 021 314 72 72.

• Vendredi 13 avril 2007

8h15: Colloque d'Oncologie du CePO et des services de radio-oncologie, radiodiagnostic, anatomopathologie, médecine et chirurgie. Présentation clinique, titre non connu à ce jour – Lausanne, CHUV, niveau 06, local 682 – Renseignements: Mme E. Parent, tél. 021 314 01 60, e-mail: evelyne.parent@chuv.ch

Prochain délai pour les annonces
concernant la période
du 16 avril au 10 juin 2007:
5 mars 2007

Dr P. BÉNÉDICT
Dr D. FOURNIER
RADIOLOGUES FMH



Centre d'Imagerie de Morges (CIM)

- Imagerie diagnostique et interventionnelle
- IRM haut champ ouverte à 360°, particulièrement adaptée aux personnes de poids élevé ou souffrant de claustrophobie
- Mammographie «microdose»
- CT-scanner multibarrettes
- Radiologie générale numérique
- Echographie générale avec Doppler couleur
- Densitométrie osseuse DEXA
- Imagerie interventionnelle guidée par échographie et scanner
- Archivage numérique

Le CIM fait partie d'un groupe de centres d'imagerie, dirigé par le Dr Dominique Fournier. Il est agréé pour le dépistage du cancer du sein.

Rendez-vous

par téléphone au 021 811 21 11
ou par fax au 021 811 21 10

Rue de la Gare 6
1110 Morges
secretariat@cim-morges.ch
www.cim-morges.ch

Gare CFF, parkings et arrêt de bus à proximité



Centre
d'Imagerie
de Morges

PraxiCenter® Client Server (CS) / Terminal Server (TS)

**Des solutions logicielles efficaces destinées aux
cabinets médicaux modernes**



Triamun SA

En Budron H14 · CH-1052 Le Mont-sur-Lausanne
Telefon +41 21 653 81 27 · Fax +41 21 654 26 11
www.triamun.ch · info@triamun.ch

 **Triamun**

TRIAMUN, UNE ENTREPRISE DU GROUPE GALENICA